

# Compte-rendu du Conseil municipal de Montcel du 22 juillet 2019

Etaient présent(e)s : Nathalie AMEYE, Grégory BONNET, Laurence CESARINI, Annick FALEMPIN, Françoise MATHEY, Jean-Paul MOMPIED, Jean-François PORTE.

Représenté : Lionel PEYNET donne pouvoir à Grégory BONNET

Absent excusé : Norbert ONZON

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHANUDET, Conseiller municipal en exercice, décédé le 10 juillet 2019.

## Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mai 2019
- Travaux d'élagage et d'abattage
- Déchets admissibles à Rimeau
- Végétalisation du cimetière
- Formation des élus (DIF)
- Indemnités élus
- Réaffectation des anciens sanitaires de la salle des fêtes
- Projet photovoltaïque
- Modification de la circulation de la rue des Peyrouses
- Motion de soutien à la population retraitée
- Questions diverses

*Désignation du secrétaire de séance* : F. MATHEY est désignée à l'unanimité

*Demande d'ajouts de points à l'ordre du jour* :

Adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste au Syndicat Sioule et Morge

Renouvellement du certificat de dématérialisation

Location appartement 2<sup>ème</sup> étage mairie

Mise au vote : approuvée à l'unanimité 8/8

*Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mai 2019*

Mise au vote : approuvé à l'unanimité 8/8

*Travaux d'élagage et d'abattage*

Le grand marronnier devant la mairie est devenu dangereux du fait d'une maladie parasitaire qui le fragilise et provoque le bris de branches. Un devis a été fait pour son abattage par l'entreprise Loïc Boulais pour 944€ HT. Il est proposé de replanter un arbre à proximité.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité 8/8

Un des tilleuls de la cour de l'école a de nombreuses branches mortes qu'il convient d'élaguer pour la sécurité des usagers de l'école. Le devis de l'entreprise Boulais s'élève à 200€ HT.  
Mise au vote : approuvé à l'unanimité 8/8

#### *Déchets admissibles à Rimeau*

Certains utilisateurs ne respectent pas les consignes d'utilisation de la décharge de Rimeau. Le Maire envisageait de proposer une limitation des déchets admissibles à Rimeau. Au regard du fait que le Syndicat du Bois de l'Aumône prépare la création d'un point de collecte-valorisation sur la zone de l'Aize, il est décidé de repousser la limitation ou fermeture de l'accès à « Rimeau » à la création de l'unité du SBA à Combronde.

#### *Végétalisation du cimetière*

Il avait été décidé il a plus d'un an de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les espaces communaux ; l'entretien-désherbage du cimetière est fastidieux. Il est donc envisagé la végétalisation-fleurissement. Il est précisé que la marche dans le cimetière serait facilitée sur des allées végétalisées plutôt qu'en pouzzolane.

La surface d'allées à végétaliser représente environ 920m<sup>2</sup>

Il est ensuite présenté l'exemple du cimetière d'Aubière et la démarche qui a été mise en œuvre. Cette exposé permet d'imaginer que pour les allées du cimetière de Montcel, il faudrait compter environ 250€ de graines (hors fleurissement) et 200 heures de travail. Les travaux et plans restent à préciser et pourraient se faire à l'automne. Le Maire fera chiffrer la réalisation du semi par une entreprise.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité 8/8 pour le principe de la végétalisation.

#### *Formation des élus (DIF)*

Un programme de formation est proposé aux élus. Ceux qui sont intéressés sont invités à le faire savoir à G. BONNET.

#### *Indemnités des élus*

Du fait du changement de strate de la commune (par rapport au nombre d'habitants), le montant des indemnités du Maire et des Adjointes devrait être augmenté. Il est proposé de ne pas appliquer le nouveau barème jusqu'aux prochaines élections de mars 2020. L'indice à prendre en compte au 01.01.2019 est celui de 1027.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité 8/8

#### *Réaffectation des anciens sanitaires de la salle des fêtes*

La création du bâtiment de restauration scolaire permet de mutualiser avec la communauté de communes la partie sanitaires. La salle des fêtes disposera ainsi de sanitaires aux normes.

Il est proposé de réaffecter l'espace préau-sanitaires pour en faire un lieu de stockage pour les services municipaux et les associations.

Il est décidé d'agrandir l'espace de rangement des produits ménagers avec un point d'eau. Les autres toilettes seront supprimées et cet espace sera réaménagé pour stocker du matériel. Le préau sera fermé avec parpaings, enduit et une porte sera installée.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité 8/8

#### *Projet photovoltaïque*

L'objectif est d'utiliser l'ancienne parcelle dite « des peupliers » à Lachamp (parcelle AI 213), terrain sans grand intérêt agricole.

Un projet avec la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Combrailles Durables pour l'implantation d'un parc photovoltaïque d'environ 5.2 ha semble réalisable.

3 hypothèses de développement et d'exploitation se dégagent :

-la commune se contente de concéder un bail emphytéotique sur le terrain (pour une durée d'environ 25 ans à 30 ans), encaisse les loyers durant cette période et devient propriétaire du parc à la fin du bail

-la commune participe au projet après l'obtention de l'autorisation d'exploiter en investissant dans la société d'exploitation (le terrain fait l'objet d'un apport en nature ou équivalent, ou la commune investit dans la société et concède un bail emphytéotique)

-la commune participe dès le développement du projet et intervient donc dès la phase risquée (car il n'est pas certain que le projet soit autorisé) en prenant à sa charge une part du développement (d'un coût d'environ 60 000€), puis elle vient au capital de la société d'exploitation.

Mise au vote :

-Principe du projet approuvé à l'unanimité 8/8

-Concernant le développement et l'exploitation, 6 votes pour la participation de la commune au projet après développement du projet par Combrailles Durables et obtention de l'autorisation environnementale unique / 2 votes pour une participation de la commune au projet dès la phase de développement.

#### *Modification de la circulation de la rue des Peyrouses à Piory*

Le débat a déjà eu lieu lors du dernier Conseil et le vote avait été reporté pour laisser un temps de réflexion.

Les avis suivant sont exprimés :

Mise à un sens unique : 2 votes

Laisser en l'état : 1 vote

Mettre en impasse : 5 votes

Résultat du vote : mise en impasse adoptée

Puisque cette rue est désormais une impasse et qu'elle ne dessert qu'une seule habitation, il est évoqué l'idée d'une vente de la voie (environ 350m<sup>2</sup>) aux riverains concernés. Une proposition leur sera faite pour un prix de 1000€ et éventuels frais de bornage à leur charge.

Le cas échéant, la voie passera du domaine public au domaine privé.

Favorables au passage en domaine privé de la voie puis à la vente de cet espace : 6 votes

Abstention : 1 vote

Contre : 1 vote

#### *Motion de soutien à la population retraitée*

Les organisations syndicales du Puy de Dôme proposent à chaque commune de voter une motion de soutien à la population retraitée, motion demandant la baisse de la CSG et l'augmentation des pensions.

Mise au vote : approuvée à l'unanimité 8/8

#### *Adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste au Syndicat Sioule et Morge*

Mise au vote : approuvée à l'unanimité 8/8

#### *Renouvellement du certificat de dématérialisation administrative pour 2 ans*

Mise au vote : approuvée à l'unanimité 8/8

#### *Location appartement du 2<sup>ème</sup> étage à Mme BISSON*

Les locataires de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage au-dessus de la Mairie quitteront le logement le 2 septembre 2019.

La nouvelle locataire entrera dans les lieux le 6 septembre 2019.

Le Maire propose d'arrondir à l'Euro près le prix du loyer et de diminuer les charges afin de tenir compte des dépenses constatées : loyer 447€ charges 20€.

Mise au vote : approuvée à l'unanimité 8/8

*Questions diverses :*

Une table de pique-nique sera fournie au quartier « Latour-Serviat ».

Le Maire donne la parole au public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.